

Égalité Fraternité



Service émetteur : Service santé environnement

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Affaire suivie par : Astrid REVILLON

Courriel: astrid.revillon@ars.sante.fr/ars-dd95-se@ars.sante.fr

Téléphone: 01 34 41 15 62 Télécopie: 01 30 32 83 48

Réf: 22A0054/22D () 30 1

PJ:

Objet: Mairie - Demande d'avis

Modification du PLU d'Osny

Monsieur le Maire Hôtel de ville Direction de l'aménagement et de l'espace public Service Urbanisme Château de Grouchy 14 rue William Thornley BP 90014 95520 OSNY

A l'attention de Camille ARNOULD

Cergy-Pontoise, le 2 4 FEV. 2022

Par courrier du 10 janvier 2022, référencé SE/CA/54/12/2021, réceptionné par l'ARS le 25 janvier 2022, vous avez sollicité mon avis au sujet de la demande mentionnée en objet.

Après examen du dossier, je note que cette modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'Osny a pour objectif de permettre la construction d'un nouveau collège, actée par le Conseil départemental, au sein de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 - secteur de la demi-lieue -Génicourt.

Tous les documents sont modifiés pour permettre cette construction, à l'exception du PADD.

Une modification du règlement est également prévue pour les zones UI et UG, pour permettre l'implantation de crèches sur ces secteurs.

Après analyse de ce dossier, je note que les modifications n'auront pas d'impact sur :

- L'alimentation en eau potable, l'assainissement,
- Les sites BASIAS / BASOL identifiés, les usages des sols et bâtiments,
- Le plan de zonage initial, les périmètres de protection, la consommation d'espaces naturels.

Cette modification du PLU d'Osny n'appelle pas d'observations de ma part. En conclusion, je donne un avis favorable à cette modification du PLU d'Osny.

Agence Régionale de Santé Ile-de-France Pour la Directrice de la Délégation Départementale du Val-d'Oise L'Ingénieur Principal d'Études Sanitaires

Astrid REVILLON